



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

La Chaire Louis-Joseph-Janvier sur le Constitutionnalisme en Haïti Et l'Université Quisqueya s'inclinent devant le Professeur Monferrier Dorval et condamnent l'assassinat dont il a été victime

Les membres de la Chaire Louis-Joseph-Janvier sur le Constitutionnalisme en Haïti, sont profondément choqués par l'assassinat ignominieux qui a été commis dans la nuit du 28 août 2020 à l'encontre du Professeur Monferrier Dorval qui était l'un des leurs depuis la création de la Chaire en 2013 à l'Université Quisqueya.

Ils pleurent la disparition tragique de ce fidèle compagnon, grand professeur de droit constitutionnel, éminent intellectuel, homme d'engagement et de conviction qui aimait son pays au point de lui faire le sacrifice de sa vie. Son combat était l'établissement de l'État de droit en Haïti. C'était sa foi, sa principale raison de vivre, sa volonté inébranlable en faveur du progrès humain, social et politique. Considérant que c'était la condition première de la démocratie, il n'hésitait pas, ces derniers temps, investi de l'autorité morale qui était la sienne, à faire entendre sa voix d'avocat au nom de cette noble cause. Ce faisant, dans le contexte actuel fait de banditisme, de violence extrême et de négation de toute loi, il dérangeait nécessairement par ses prises de position courageuses, mais il n'était pas prêt à reculer. Personne ne pouvait l'arrêter, sauf la mort. Des individus non identifiés l'ont abattu en lui tirant dessus en plein cœur, alors qu'il était sans défense.

Docteur en Droit de l'Université d'Aix-Marseille, Professeur à l'Université d'État d'Haïti et à l'Université Quisqueya au sein de la Chaire, Professeur de Droit administratif à l'École Nationale d'Administration Financière (ENAF), élu récemment Bâtonnier de l'Ordre des Avocats de Port-au-Prince, Membre de l'Union Internationale des Avocats (UIA), Me Monferrier Dorval était à la fois un homme de science et de bravoure. D'une grande rigueur intellectuelle et morale, brillant avocat, remarquable débatteur, il ne faisait partie d'aucun parti politique et n'était affilié à aucune chapelle ni organisation partisane. Il était foncièrement libre. Envers et contre tout, il défendait toujours la même idée, les mêmes valeurs, la même éthique avec une inlassable constance.

En 2015, il écrivait : « L'État de droit est la voie que doit emprunter véritablement Haïti pour accéder à la stabilité politique, à l'institutionnalisation de l'État et de la vie publique, à l'alternance apaisée, au pluralisme idéologique, au dissensus démocratique (contraire à l'unanimité vainement recherché), au respect des droits fondamentaux de la personne humaine et au progrès économique et social. » Puisse son message perdurer au-delà de sa mort.

Les membres de la Chaire et l'Université Quisqueya dénoncent et condamnent ce forfait inqualifiable et souhaitent que justice soit rendue au Professeur Monferrier Dorval. Sa mort constitue une grande perte, non seulement pour l'université, pour la justice, mais pour tout le pays en général. Ils présentent leurs condoléances les plus attristées à sa famille, à ses collègues, à ses amis, à tous ceux qui sont touchés à jamais par ce drame sans nom, aux citoyens de ce pays, pour lesquels Me Dorval était un modèle.

Les signataires, membres de la Chaire :

Claude MOÏSE, Titulaire actuel de la Chaire

Mirlande MANIGAT, Première Titulaire de la Chaire

Bernard GOUSSE, Doyen de la Faculté des Sciences juridiques et politiques

Léon SAINT-LOUIS, Professeur à l'Université d'État d'Haïti et à l'Université Quisqueya

Jacky LUMARQUE, Recteur de l'Université Quisqueya

